



Conseil municipal du 03 juin 2024

Délibération n°58-24

Objet : Attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Madame [REDACTED]

Date de convocation : 24/05/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Jean-Marc Machon

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI – Christian CECILLON - Raphaëlle GUÉRIAUD – Fatira RULLIERE – Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Véronique MERLE a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Sophie PIVOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET

Pascale DANIEL a donné pouvoir à Anne-Catherine VALETTE

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Membres absents : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Pays Mornantais, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée avec la collaboration des communes de Mornant et Soucieu en Jarrest.

Cette OPAH-RU a pour objectif d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réhabiliter et adapter leur logement grâce à des aides financières spécifiques de la COPAMO, des communes et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Depuis le 11 septembre 2018, la convention d'OPAH-RU signée par l'ensemble des partenaires est effective sur le territoire de la commune de Mornant.

L'association SOLIHA est chargée du suivi-animation du dispositif.

Elle détermine l'éligibilité des dossiers et le montant des travaux subventionnables par l'ANAH.

La commune de Mornant attribue une aide de 20 % du montant des travaux subventionnables plafonnée à 20 000 € HT.

La COPAMO attribue une aide de 20 % du montant des travaux plafonnée à 20 000 € HT.

II. LA PROPOSITION

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 450 € à Madame [REDACTED], pour des travaux d'adaptation de son logement au 24A rue Jean Condamin d'un montant subventionnable de 7 251.33 € HT (montant défini par l'ANAH) sur un montant total de 7 251.33 € HT.

Les travaux envisagés sont les suivants : adaptation d'une salle bain, remplacement de la baignoire par un espace de douche sécurisé.

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune dans le cadre de l'aide à l'adaptation des logements.

Les subventions pour le projet se décomposent comme suit :

- 3 014 € de l'ANAH
- 1 450 € de la commune de Mornant
- 1 450 € de la COPAMO.

Cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune, les crédits sont inscrits au budget 2024 et la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la ville de Mornant.

III. LA DECISION

Où l'exposé de Gaël Douard,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 1 450 € à Madame [REDACTED], dans le cadre de travaux d'adaptation de son logement au [REDACTED] à Mornant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention

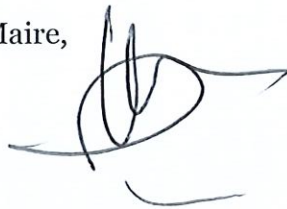
Mornant, le 04 juin 2024.

Le secrétaire de séance,



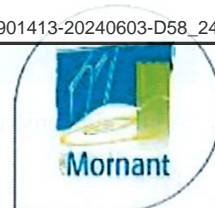
Jean-Marc MACHON

Le Maire,



Renaud PFEFFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION LIEE Á L'ADAPTATION DES LOGEMENTS Á LA PERTE DE MOBILITE

Cadre réservé à la COPAMO

Date de réception : _____ N° Dossier :
(N° ordre chronologique – Année)

PIÈCES DU DOSSIER

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Le présent formulaire complété et signé.
<input type="checkbox"/> Le règlement des aides Copamo daté et signé.
<input type="checkbox"/> Le diagnostic autonomie établie par le Maître d'Ouvrage.
<input type="checkbox"/> L'avis ou les avis d'imposition du foyer N-1.
<input type="checkbox"/> Les devis signés correspondants aux travaux prévus. | <input type="checkbox"/> Le dernier avis de taxe foncière (ou attestation notariée de propriété pour les acquisitions récentes).
<input type="checkbox"/> Autorisation du propriétaire bailleur en cas de location.
<input type="checkbox"/> Justificatif de handicap (CDAPH ou GIR).
<input type="checkbox"/> Une copie de l'agrément de l'Anah obtenu pour l'opération.
<input type="checkbox"/> Un relevé d'identité bancaire. |
|---|---|

Identité du Demandeur de la Subvention ⁽¹⁾

M. Mme M. et Mme Année de naissance : /

Votre nom :

Votre prénom :

Votre adresse : 69440 MORNANT

Commune :

Téléphone : / Portable :

Courriel :

- Accepte que toute communication relative à la présente demande de subvention soit effectuée par mail⁽²⁾.
- N'accepte pas que toute communication relative à la présente demande de subvention soit effectuée par mail.

Statut du demandeur

Propriétaire occupant Propriétaire bailleur Autres

Nombre de personnes occupant le logement objet de la demande : 1

Revenu fiscal de référence de l'ensemble des occupants (N-1)⁽³⁾ :

⁽¹⁾ Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de subvention ainsi qu'à des exploitations statistiques. Les destinataires des données sont : le service Aménagement de la COPAMO ainsi que ses partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service Aménagement de la COPAMO. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

⁽²⁾ La COPAMO s'engage à n'utiliser cette adresse mail que pour la communication relative à la présente demande de subvention

⁽³⁾ Revenu Fiscal de Référence se trouvant sur l'avis d'imposition

Logement

Année de Construction

--	--	--	--

Surface : 67 m²

Type

 T1 T2 T3 T4 T5 et plus

Le logement à améliorer est :

une maison individuelle un appartement

Présentation de la demande

DATE PREVISIONNEL DU DEBUT DES TRAVAUX : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Plan de financement prévisionnel du projet

TRAVAUX

Entreprises	Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
David Piegay	Plomberie	4191.75 €	4610.93 €
BF Carrelage	Carrelage	2859.58 €	3145.54 €
Entreprise Lardellier Frères	Electricite	200 €	220 €
Total travaux		7251.33 €	7976.47 €
Montant des travaux Subventionnables		7251.33 €	

FINANCEMENT DU PROJET

Financiers	Montant de l'aide
Subvention COPAMO	1450 €
Commune	1450 €
Subvention Anah	3014 :
Département	
Autres, précisez	
Total aides	5914€
Pourcentage subvention (≥ 80 % montant TTC)	74 %

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature du Demandeur

BFCARRELAGE

29 A CHEMIN DE SEVAS
69440 MORNANT
Tél. : 06.36.72.03.26
E. mail : bfcarrlage@hotmail.fr

Entreprise 75257819500022
N° TVA : FR39752578195

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 069-216901413-20240603-D58_24-DE



DEVIS

Page 1

MME [REDACTED]

69440 MORNANT
FRANCE

Code client	Numéro pièce	Date
[REDACTED]	20240013	17/02/2024

RENOVATION SALLE DE BAIN DEVIS VALABLE 15 JOURS.

Désignation	Qté	P.U. HT	Montant HT en Euro
REPRISE DE MUR	1,00	220,00	220,00
FOURNITURE ET POSE DE PRIMAIRE D'ACCROCHAGE SUR ANCIEN CARRELAGE	1,00	80,00	80,00
FORFAIT DE POSE SOL	1,00	320,00	320,00
FORFAIT DE POSE FAIENCE	1,00	1100,00	1100,00
FOURNITURE DE CARREAUX 20 CM X 120 CM ANTI-DERAPAND PERTE INCLUSE M2	3,92	49,50	194,04
FOURNITURE FAIENCE 30 CM X 100 CM PERTE INCLUSE M2	17,64	48,50	855,54
EVACUATION DE DECHETS CHUTE DE CARREAUX ET CARTON	1,00	90,00	90,00
OBLIGATION APPLICABLE GESTION ET TRAITEMENTS DES DECHETS DE CHANTIER COMPRENANT LA MAIN D OEUVRE LIEE A LA DEPOSEET AU TR LE TRANSPORT DES DECHETS DE CHANTIER VERS UN OU PLUSIEURS POINT DE COLLECTE ET LE COUT DE TRAITEMENT . LE CHOIX DES CARREAUX RESTENT A FAIRE			

Paiement par

Taux TVA	HT Brut	Base TVA	TVA	TTC
(7) 10,00%	2859,58	2859,58	285,96	3145,54
Totaux	2859,58	2859,58	285,96	3145,54

Total H.T. Brut :	2859,58
Remise (0,00 %) :	0,00
Escompte (0,00 %) :	0,00
Total H.T. :	2859,58
Total T.P.F. :	0,00
Total T.V.A. :	285,96
Total T.T.C. :	3145,54
Acompte :	0,00
Net à payer :	3145,54 €

Devis arrêté par
Thomas MICOUD
SOLHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
RHÔNE ET GRAND LYON
51, av. Jean-Jaurès - BP 7114
69301 LYON CEDEX 07
Tél. 04 37 28 70 20

Si acceptation du devis, merci de dater, signer et indiquer "BON POUR ACCORD". Un acompte de 33% à la commande, démarrage de c
Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à mon nom, en ma qualité de membre d'un centre de gestion agréée par l'administration
fiscale. Aucun escompte accordé. En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera due.

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 069-216901413-20240603-D58_24-DE

Berger
Levrault

SAS LARDELLIER Frères

QUALIFELEC RGE

19 Rue Serpaton

69440 MORNANT

Tél : 04.78.44.02.25

Fax : QUALIFELEC RGE

Email : lardellierfreres@orange.fr

69440 MORNANT

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00000055	08/03/2024	CL02207	07/04/2024		

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
EL00404	Installation électrique Salle de bain 1 - Déplacement de la ligne convecteur électrique existante avec saignée dans carrelage, pose d'une boîte scellée dans la cloison avec sortie de câble pour alimentation du sèche-serviette et boîte dérivation dans la chambre. 2 - Remplacement d'une prise et interrupteur existant vers lavabo par appareillage Céliane blanc de Legrand L'ensemble	1,00	200,00	200,00	10,00

Devis arrêté par
Thomas MICOUD *tm*
SOLIA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
RHÔNE ET GRAND LYON
51, av. Jean-Jaurès - BP 7114
69301 LYON CEDEX 07
Tél. 04 37 28 70 20

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance ..., située ..., valable en France métropolitaine.

Taux	Base HT	Montant TVA
10,00	200,00	20,00

Total HT	200,00
Total TVA	20,00
Total TTC	220,00
Acomptes à régler	0,00
Net à payer	220,00 €

ENTREPRISE DAVID PIEGAY

Plomberie - Chauffage - Climatisation -
Energies renouvelables

5 Allée des Buissons
69510 SOUCIEU-EN-JARREST
04.72.32.25.97 / 06.31.79.65.60
davidpiegay@orange.fr



Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 069-216901413-20240603-D58_24-DE



QPAC/34510

69440 Mornant

Devis estimatif 3783

Référence Salle de bain

Date 23/02/2024

DESCRIPTION	Qté	Prix Unit HT	Total HT
Date de la visite technique : 26/01/2024			
Adaptation d'une salle de bain pour personne à mobilité réduite			
Dépose et évacuation de la salle de bain Gestion des déchets : l'ensemble des éléments déposés sont évacués par nos soins et remis pour traitement à la société DMS à Taluyers	1	250,00	250,00
Receveur de douche Quare type Relief Plus blanc texture ardoise de 90x160cm	1	950,00	950,00
Pieds de receveur (lot de 4)	5	23,00	115,00
Bonde de douche	1	35,00	35,00
Mitigeur de douche Hansgrohé type Ecostat 1001cl thermostatique ref. 13211000	1	208,00	208,00
Barre de douche Hansgrohé type Crometta Vario ref. 26553400	1	70,00	70,00
Option : Mitigeur de douche Hansgrohé type Vernis Blend ref. 71640000	1	87,00	
Barre de maintien	2	35,00	70,00
Tabouret médical + tapis gris ref. 812059 + 8122946	1	95,00	95,00
Plan vasque Geberit type Preciosa II avec plage de dépose de largeur 60cm ref. 123260000	1	448,00	448,00

ENTREPRISE DAVID PIEGAY

Plomberie - Chauffage - Climatisation -
Energies renouvelables

5 Allée des Buissons
69510 SOUCIEU-EN-JARREST
04.72.32.25.97 / 06.31.79.65.60
davidpiegay@orange.fr



Envoyé en préfecture le 05/06/2024

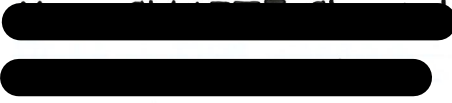
Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 069-216901413-20240603-D58_24-DE



QPAC/34510



69440 Mornant

Devis estimatif 3783

Référence Salle de bain

Date 23/02/2024

DESCRIPTION	Qté	Prix Unit HT	Total HT	
Siphon déporté avec tubulure	1	45,00	45,00	
Porte-serviette pour lavabo Preciosa II	1	220,00	220,00	
Mitigeur de lavabo Hansgrohé type Vernis Blend ref. 71554000	1	166,00	166,00	
Sèche-serviette électrique Thermor type Corsaire blanc de 110x50cm ref. 472318	1	226,00	226,00	
Cuivre diam.14 (m.)	1	9,00	9,00	
Raccords cuivre	1	40,00	40,00	
PVC diam.40 (m.)	1	6,50	6,50	
PVC diam.32 (m.)	1,5	5,50	8,25	
Raccords PVC	1	30,00	30,00	
Main d'œuvre	1	1 200,00	1 200,00	
<p>Devis arrêté par Thomas MICOUD <i>tm</i></p> <p>SOLHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT RHÔNE ET GRAND LYON 51, av. Jean-Jaurès - BP 7114 69301 LYON CEDEX 07 Tél. 04 37 28 70 20</p>				
TAUX TVA	BASE	TOTAL	Total HT	4 191,75
10,00%	4191,75	419,18	Total TVA	419,18
20,00%			Total TTC	4610,93

Acompte de 30% à verser à la commande, soit : 1260€

Durée de validité de ce devis : 1 mois

"Bon pour accord", date et signature

Les marchandises restent l'entière propriété de l'Entreprise David Piegay jusqu'au paiement complet.

Attention, suite à la situation économique actuelle,
les prix sont susceptibles d'être modifiés selon
l'indexation en cours.

DIAGNOSTIC AUTONOMIE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

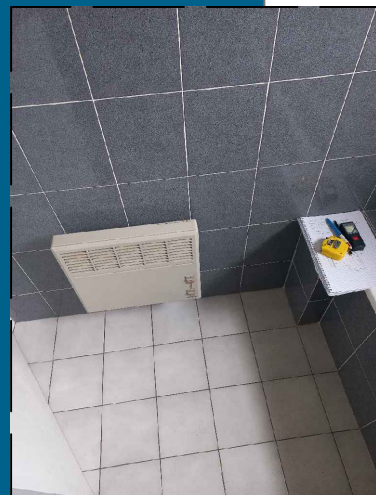
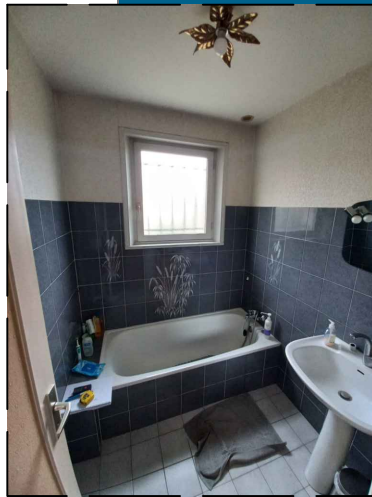
Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 069-216901413-20240603-D58_24-DE



Photos existant



Difficultés "Projet de Vie" Motivation

MME CHAIZE est âgée de 71 ans, elle vit seule dans une maison de type 3 de plain-pied.

MME est autonome mais a perdu en mobilité des suites d'opération des genoux. Elle souhaite anticiper une perte d'autonomie qui lui créerait de plus grandes difficultés pour enjamber la baignoire dont est équipée la salle de bains.

Le projet consiste à remplacer la baignoire par un espace de douche sécurisé, composé d'un receveur extra plat avec fond antidérapant posé au plus bas, d'un tabouret de douche comme souhaité par MME, et de barres de maintien. MME ne souhaite pas de paroi de douche.

Le carrelage existant glissant sera remplacé par un modèle antiglisse.
L'ensemble des murs sera repris en faïence (surface liée à la douche = 9 m²).

Le radiateur sera déplacé et remplacé par un sèche serviette plus fonctionnel. La prise et l'interrupteur seront remplacés par des modèles de classe 2.

TRAVAUX PRIORITAIRES

- Mise en place d'un receveur de douche avec barre de douche complète et mitigeur
- Tabouret de douche + barres de maintien
- Carrelage antidérapant (3.92 m²)

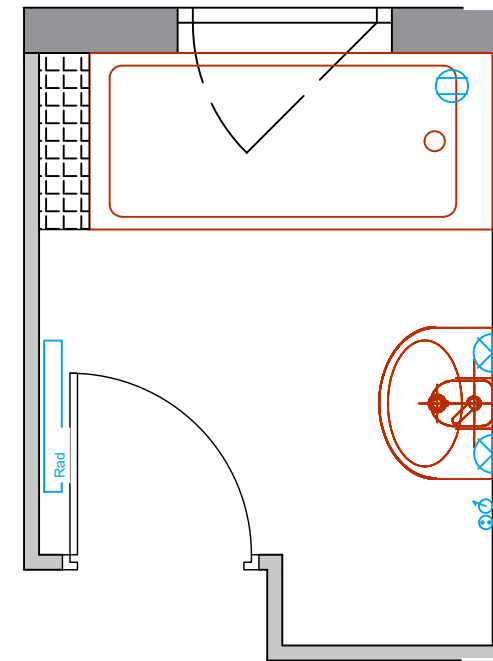
dont travaux d'électricité:

- Sèche serviette
- Remplacement prise et interrupteur

autres travaux :

- Meuble vasque lavabo

ETAT DES



PROJET

Espace de douche sécurisé avec receveur extra plat antidérapant 90x160 posé au plus bas + mitigeur + barre de douche complète + tabouret de douche + barres de maintien +

Sèche serviette

carrelage antidérapant

faïence

Remplacement prise et interrupteur

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 069-216901413-20240603-D58_24-DE

Berger
Levrault



Délégation locale du Rhône

LYON, le 20/04/2024

Affaire suivie par : Nicolas GRAVIER
Téléphone : 0478625498
Mail : nicolas.gravier@rhone.gouv.fr

69440 MORNANT

Objet : Notification de demande agréée

Référence dossier :
Adresse de l'immeuble :

69440 MORNANT

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé de réserver au vu du projet présenté une aide estimée à **3 614,00 €** constituée :

- d'une aide pour les travaux
- d'une aide au titre de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par l'organisme chargé de vous assister dans la définition et la réalisation de votre projet

Conformément à l'article R. 321-19 du Code de la Construction et de l'Habitation, et aux dispositions prévues par l'article 14 du règlement général de l'Anah, la décision d'octroi de l'aide deviendra caduque si les travaux ne sont pas commencés dans le délai d'un an à compter de la présente notification.

L'aide effectivement versée, par virement bancaire réalisé par l'Agent comptable de l'Anah, ne pourra dépasser le montant ci-dessus. Le montant définitif résultera d'un nouveau calcul effectué au vu des documents justificatifs devant accompagner la demande de paiement ci-jointe.

Vous voudrez bien déposer votre demande de paiement et les documents afférents avant le 20/04/2027, date d'expiration de votre dossier, faute de quoi la présente décision deviendra caduque. Si la demande d'aide a été effectuée de manière dématérialisée, les documents à fournir au paiement sont précisés dans le dossier dématérialisé (vous êtes invité à vous connecter sur votre espace personnel dans <https://monprojet.anah.gouv.fr>). Dans le cas contraire, la liste est annexée à la présente notification.

Toute modification envisagée sur la nature ou les conditions de réalisation des travaux doit immédiatement être portée à la connaissance de la délégation de l'Anah. Il en est de même en cas de changement des conditions d'occupation du ou des logements concernés. En effet, toute modification est susceptible de remettre en cause la décision d'octroi de l'aide.

Si les engagements que vous avez souscrits lors du dépôt de votre demande ne sont pas respectés, ou en cas de fausse déclaration ou manœuvre frauduleuse, vous vous exposez au retrait et reversement de tout ou partie de l'aide. Les services de l'Anah pourront faire procéder à tout contrôle des engagements.

Pour tout complément d'information, je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le délégué de l'Agence dans le département

Pour le Délégué de l'Anah dans le Rhône
responsable de l'unité
Amélioration de l'Habitat Privé

Benjamin GUETAT

Toute correspondance doit être adressée à la délégation de l'Anah
Délégation locale du Rhône
165 RUE GARIBALDI CS 33862 LYON CEDEX 03
69401 LYON ou par mail : ddt-shru-ahp-anah@rhone.gouv.fr
Téléphone : 0478625050
Bureaux ouverts au public Accueil téléphonique 04 78 62 54 98 tous les matins 9h00 à 11h30 (sauf vendredi)
Accueil du public les LUNDI, MERCREDI et JEUDI de 13h30 à 16h
Adresse des bureaux : Cité Administrative d'Etat - Bâtiment A - 2ème étage - 165 rue Garibaldi 69003 Lyon (Métro Part-Dieu)